



LE PRESIDENT

FEDERATION SENEGALAISE DE FOOTBALL

N° 004-C.M /FSF-Pdt

Kaluga, le 29 Juin 2017

A

Madame la Secrétaire Générale de la
FIFA

FIFA Strasse 20 P.O. Box 8044 Zurich- Suisse

Objet : Lettre de réclamation pour infraction aux règles d'éthique et de Fair-play

Madame

Notre lettre de réclamation porte sur le comportement inacceptable et attentatoire aux valeurs d'éthique et de fair-play prônées par la FIFA à l'occasion de l'autre match du groupe Japon VS Pologne joué le

A partir de l'ouverture du score par la Colombie dans le match nous opposant, il est de notoriété publique que l'équipe du Japon 'est adonnée à un refus de jouer aux antipodes des principes gouvernant le sport et le football, comportement qui a valu aux deux équipes des huées du public et qui a été relaté par l'ensemble des observateurs et la presse internationale.

L'entraîneur du Japon n'a pas hésité en conférence de presse à assumer ouvertement la décision de manipuler le résultat du match en acceptant de rendre 1 but à 0, situation qui arrangeait également son adversaire à la recherche d'une première victoire honorifique dans le groupe.

La notion de classement au nombre de cartons instituées par la FIFA, pour honorable qu'elle soit, perd tout son sens et son intérêt si le champ du fair-play prôné n'embrasse pas dans ses interdits la possibilité de sanctionner un ou des joueurs ou dirigeants d'un ou deux équipes qui, en réalité, s'adonnent à un arrangement(par refus de jouer) pour obtenir un résultat convenu.

C'est pourquoi nous sollicitons que les instances compétentes de la FIFA soient saisies afin que des procédures idoines soient ouvertes et le cas échéant que des sanctions appropriées soient prises contre les personnes et équipes mises en cause.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de nos sentiments respectueux.

Copie : CAF



Victor S. Cissé